#ASSEMBLER #INNOVER #PRÉSERVER

Parc naturel régional Médoc

Être délégué.e au Pnr Médoc

>Le guide pratique

Édito

« Parc naturel régional », voilà la reconnaissance que nous devons bien à notre Médoc ! Ce fût une véritable aventure pour, qu'au bout de 10 ans de travail, nous tous, habitants du Médoc puissions avoir la fierté d'endosser ce label. Certes, nous pouvons nous revendiquer de la famille des 53 autres Parcs naturels régionaux de France mais notre projet, exprimé dans la Charte de Parc, est celui que vous, élus, en association avec les socio-professionnels, avez construit ensemble pour les 15 prochaines années. Que vous ayez participé à cette aventure ou que vous la rejoignez maintenant, ce guide a été conçu pour vous fournir les informations dont vous avez besoin pour exercer votre rôle en tant que délégués du Pnr Médoc. Car cette fonction se vit comme un engagement pour la collectivité que vous représentez dans un projet d'avenir à l'échelle de tout le Médoc. Le Pnr Médoc est une fédération et non une obligation puisque chaque collectivité locale a eu l'occasion de s'engager volontairement en tant que membre du Parc naturel régional. Sa gouvernance a été conçue de sorte à ce que l'esprit collectif, l'ouverture et la reconnaissance de tous puisse s'y exercer. Je vous félicite pour ce mandat au sein du Pnr et ne doute pas de votre enthousiasme !

Henri Sabarot,
Président du Pnr Médoc

Sommaire

Un Parc naturel régional pour le Médoc....3
Historique....4
Le périmètre....5
Les chiffres clés....6
Vos documents ressources....6
L'Assemblade Médocaine....7
Les Ambassadeurs du Pnr....7
Être délégué.e. du Pnr Médoc....8
La gouvernance....10
Les commissions de travail....11
La Charte : un projet de territoire....12
Mettre en oeuvre la Charte du Pnr....13
Le budget....14
Les actions du Pnr en 2020....15
L'équipe technique....16
La Fédération des Parcs....19

Un Parc naturel régional pour le Médoc

Un Parc naturel régional (Pnr) est un territoire durable, dont le développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Il s'agit d'un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Le Pays Médoc a porté pendant dix ans le projet de Parc naturel régional. Le relais a été pris par le Syndicat Mixte du Pnr, après le décrêt de classement paru le 26 Mai 2019 .
La géographie du Médoc, ses paysages, ses milieux sont l'héritage de l'intervention de l'Homme (construction de digues sur l'Estuaire de la Gironde, plantation des vignes, du massif des Landes de Gascogne, l'aménagement de la côte atlantique...). Leur gestion repose sur les activités humaines qui s'y pratiquent : l'opposition entre celles-ci et la nature n'est pas de mise sur notre territoire. Bien au contraire, la logique des Pnr est d'accompagner et de valoriser ses acteurs locaux.

Le Pnr Médoc n'est doté d'aucun pouvoir règlementaire : il n'est pas là pour contraindre, mais bien pour accompagner et fédérer autour de projets communs, avec pour fil rouge la Charte du Parc (*voir page 12*).

Les missions du Pnr Médoc

Parc naturel régional Médoc

Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine naturel et culturel ;

Contribuer à l'aménagement du territoire ;

Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;

Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;

Réaliser des actions expérimentales et innovantes, contribuer à des programmes de recherche.

Le Médoc, des atouts à valoriser

L'obtention du label Pnr par le Médoc n'a rien d'un hasard : notre territoire regorge de richesses, parfois insoupçonnées. Sa grande variété de paysages abrite une biodiversité exceptionnelle. On y trouve également un patrimoine bâti remarquable et des savoir-faire particuliers.
La volonté partagée de mettre en synergie le développement durable du territoire dans son ensemble et le désir de renforcer la notoriété du Médoc ont permis de concrétiser ce projet, qui représente aujourd'hui une véritable opportunité tant pour l'ensemble des acteurs locaux que pour les habitants.

Historique

2009

Lancement de l'étude d'opportunité pour créer un Pnr en Médoc. Le Pays Médoc pilote le suivi de la procédure au côté de la Région Aquitaine.

Septembre 2011

Avis d'opportunité favorable rendu sur le projet de Pnr Médoc par le Préfet de Région.

Octobre 2011 à Février 2013

Réalisation d'un diagnostic complet du territoire.

2013 à 2017

Etudes préalables et élaboration du projet de Charte co-construits avec les élus locaux, les partenaires institutionnels et les socio-professionnels médocains.

2017

Avis intermédiaire favorable. Ajustements et modifications dans le projet de Charte.
Enquête publique pour recueillir les avis des habitants.

Fin 2017

Finalisation du projet de Charte.

Avril 2018

Vote de la Charte par le Comité syndical du Pays Médoc, définition des statuts et du logo du Pnr.

Avril à Août 2018

Consultation des communes, Communautés de communes, du Département, des Villes-portes et de la Métropole, ainsi que la Région pour adhérer ou non au Syndicat mixte de gestion du futur Pnr Médoc.

Automne 2018

Avis final favorable.

26 Mai 2019

Signature du décret de classement par le Premier Ministre puis publié au Journal officiel. Le Pnr Médoc devient le 54ème Pnr en France.

12 Octobre 2019

Assemblade Médocaine : inauguration du Pnr Médoc.

Le périmètre

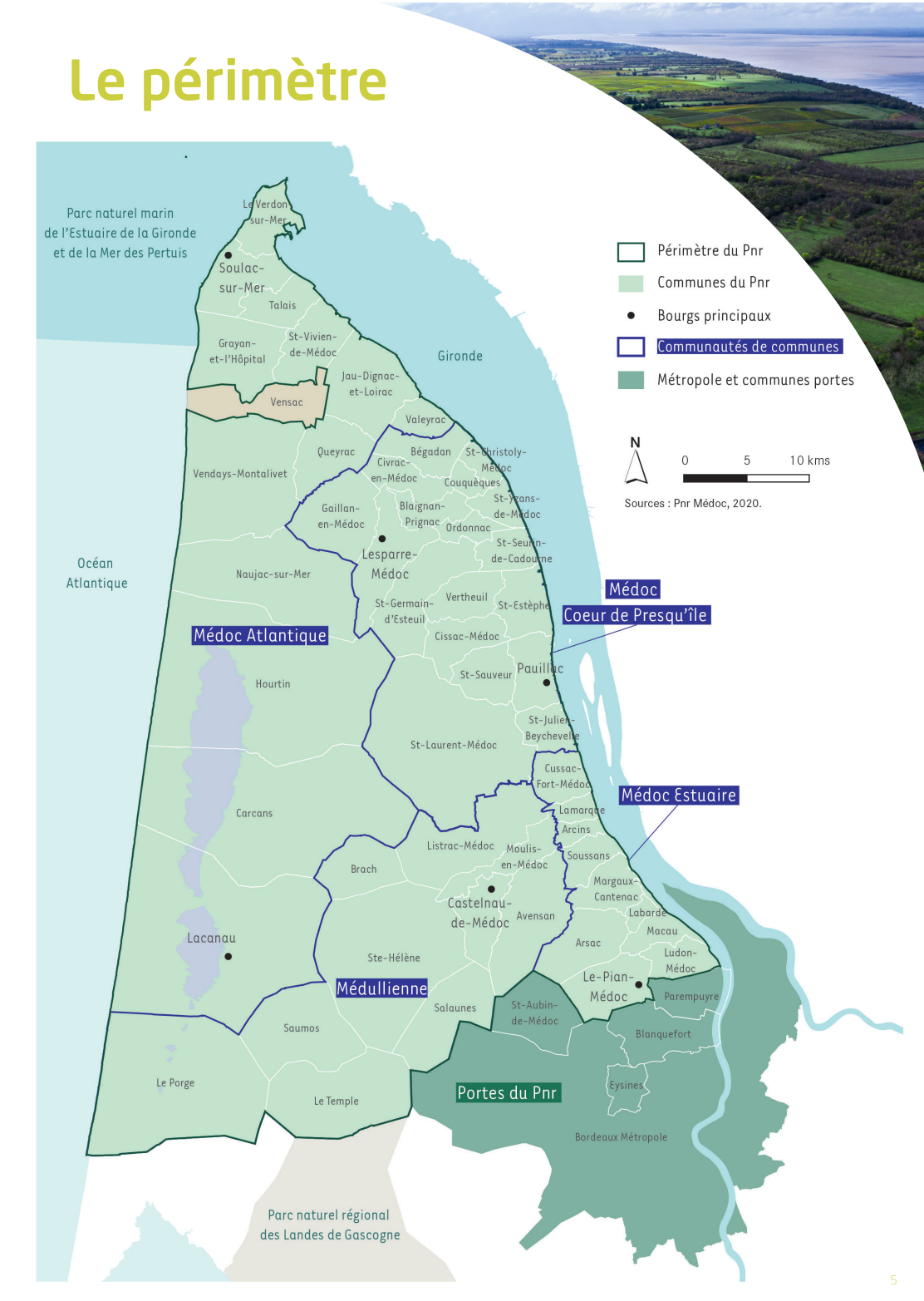

Les chiffres clés

102 750 habitants

51 communes

4 communautés de communes

234 000 hectares

4 grandes entités paysagères

MAIS AUSSI...

- **6** sites Natura 2000
- **20 000** hectares de marais estuariens
- **17 000** hectares de vignobles
- **135 000** hectares de forêt
- **79** kms de façade estuarienne
- **97** kms de littoral atlantique
- **1** Métropole
- **4** Villes-portes

Vos documents ressources

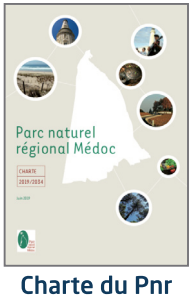

Charte du Pnr

Plan de Parc

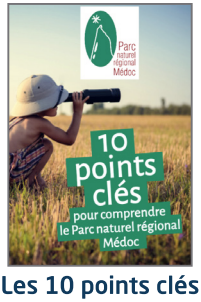

Les 10 points clés

Les actions 2020

Les versions numériques de ces documents sont disponibles sur pnr-medoc.fr

L'Assemblade Médocaine

Le Pnr Médoc a souhaité rassembler les Médocains pour fêter ensemble cet aboutissement. Au-delà de cette détermination de réunir, l'objectif était également de partager ce sentiment de fierté et d'appartenance à ces terres médocaines grâce à une programmation conviviale et familiale.

L'Assemblade Médocaine, inauguration officielle du Pnr, s'est donc déroulée le 12 Octobre 2019, à Saint-Laurent-Médoc sur le site de la future Maison de Parc.

Celle-ci a pris la forme d'une grande fête populaire, réunissant 2 800 participants au cours de la journée. Ceux-ci ont ainsi eu l'occasion de rencontrer 41 acteurs du territoire grâce à un programme familial rythmé par plus de 50 animations et ateliers ! Un beau succès pour une première édition !

Pour obtenir le bilan complet de l'événement, contactez le Pôle des Services Transversaux du Pnr !

Les Ambassadeurs du Parc

Dans le but d'informer les habitants de l'obtention du label Parc naturel régional et de ce qu'il implique, vingt-deux Ambassadeurs du Parc, véritables forces vives du territoire à travers leurs activités, leurs envies de partager leurs expériences et leur engagement pour le Médoc, ont été réunis par le Pnr. Cette rencontre s'est organisée, dans un premier temps, autour d'une campagne de communication puis d'une exposition photographique et sonore.

A terme, ce groupe a vocation à s'agrandir et à s'enrichir avec d'autres Ambassadeurs qui eux aussi manifestent leur intérêt et leur attachement pour le Médoc !

Aujourd'hui, une réflexion a été engagée avec eux afin de définir ensemble ce que signifie être Ambassadeur du Parc. Rédaction d'une Charte, mise en place de temps de rencontre ou encore création d'un kit : les idées fusent au sein de ce collectif, qui souhaite que le Pnr soit connu de toutes et tous pour imaginer le Médoc de demain.

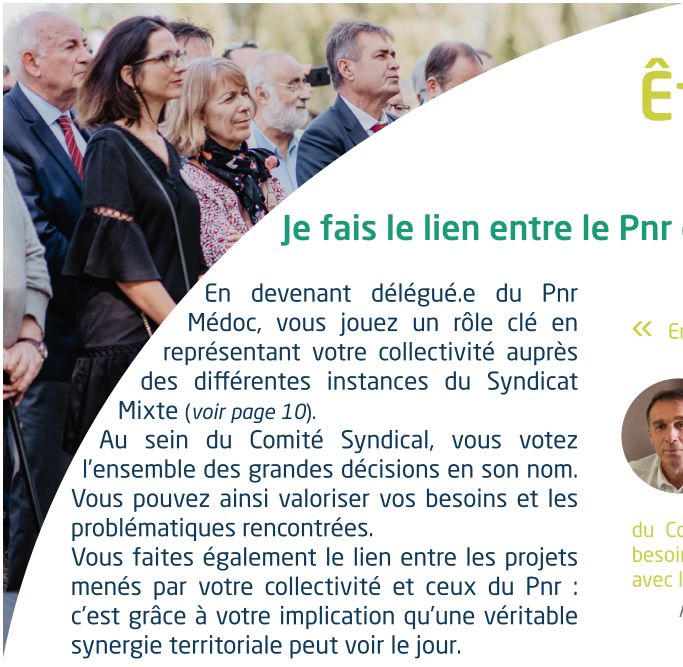

Être délégué.e

Je fais le lien entre le Pnr et ma collectivité

En devenant délégué.e du Pnr Médoc, vous jouez un rôle clé en représentant votre collectivité auprès des différentes instances du Syndicat Mixte (*voir page 10*).
Au sein du Comité Syndical, vous votez l'ensemble des grandes décisions en son nom. Vous pouvez ainsi valoriser vos besoins et les problématiques rencontrées.
Vous faites également le lien entre les projets menés par votre collectivité et ceux du Pnr : c'est grâce à votre implication qu'une véritable synergie territoriale peut voir le jour.

« En tant que maire d'une « commune nouvelle » de 469 habitants, il est important pour moi d'articuler mon action locale avec les logiques développées au sein de ma Communauté de communes et du Pnr. Être au cœur des travaux du Pnr et prendre part aux décisions du Conseil Syndical, c'est faire résonner les besoins de ma commune et mon action locale avec les 50 autres communes du Parc. »

Alexandre Pierrard, Maire de Blaignan-Prignac

J'agis pour tout un territoire

Le Médoc est multiple et pourtant son histoire est commune, tout comme les enjeux auxquels nous devrons faire face demain.
En étant délégué.e du Pnr, vous participez à des projets à une échelle plus large encore, qui permet à ces cinquante-et-une communes d'avancer ensemble dans le même sens. Vous participez à mettre en oeuvre la Charte du Pnr et ainsi de faire du Médoc un territoire durable.

« Le Pnr constitue la trame apte, tout à la fois, à valoriser la diversité du Médoc, organiser son unité et affirmer ses relations avec la métropole bordelaise, le bassin d'Arcachon, la communauté d'agglomération de Royan et les territoires de la rive droite de l'estuaire de la Gironde. Les travaux des commissions de travail et les décisions prises au sein du Conseil Syndical du Pnr sont conduits dans cet esprit d'approche inter-territoriale. »

Franck Laporte, Maire de Talais

Je suis un ambassadeur auprès des habitants et de l'extérieur

En étant délégué.e du Pnr, vous en devenez le porte-parole auprès des habitants, des associations, des entreprises locales, mais aussi à l'extérieur du territoire.
Des outils seront mis à votre disposition pour vous permettre d'avoir toutes les informations et actualités du Pnr. Mais ce sont surtout votre attachement au Médoc et votre conviction qui feront de vous un véritable ambassadeur du Pnr.

« Les attraits du Médoc sont importants et singuliers mais restent parfois en retrait d'une dynamique d'ensemble tel que le Département aide à la porter. Les atouts naturels, culturels, les savoir-faire qui façonnent l'identité de notre territoire doivent être considérés comme un bien commun à promouvoir et à partager. Ce rayonnement doit se faire raisonnablement et durablement dans le respect de cet écrin. Voilà une mission des délégués du Pnr. »

Pascale Got, Conseillère Départementale de la Gironde

du Pnr Médoc

Je peux travailler sur des thématiques spécifiques

Grâce aux commissions de travail (*voir page 11*), vous avez l'opportunité de vous investir sur des thématiques spécifiques. Cela vous permet d'aller plus loin encore dans les projets menés et suivis, mais aussi de travailler en lien étroit avec les techniciens du Pnr.
Il vous appartient d'intégrer une ou plusieurs commissions, en lien avec les problématiques que vous souhaitez traiter.

« De tout temps, je considère que le développement durable ne peut être amené et conduit qu'en associant les habitants. C'est pour cette raison que je m'investis dans la commission à la santé et au développement social. Nous y expérimentons des manières de faire différentes, par exemple en co-construisant des outils ou les projets avec les habitants. Cela me permet d'initier des démarches participatives sur ma commune avec l'aide des salariés du Pnr. »

Véronique Chambaud, Maire de Queyrac

Je suis en lien avec les autres instances du Pnr

« Les deux instances du Pnr nous aident à alimenter nos réflexions en tant qu'élu. Au sein du Conseil de Développement, les représentants des socio-professionnels trouvent une instance de dialogue à l'échelle du Médoc. Leurs visions et leurs préoccupations sont de nature à éclairer nos actions et nos prises de décisions. La deuxième instance spécifique au Pnr est son Conseil Scientifique. Réunissant des scientifiques de tous domaines, son appui sera précieux pour objectiver les enjeux auxquels nous devons et devrons répondre. »

Chrystel Colmont, Maire de Macau

Le Pnr compte parmi ses instances un Conseil Scientifique. Les délégués du Parc peuvent bénéficier de leur expertise, mais aussi d'un regard objectif sur de nombreux projets.
La présence du Conseil de Développement permet également aux délégués de rencontrer et d'échanger régulièrement avec les socio-professionels du territoire, et ainsi garder un lien de proximité avec l'ensemble des acteurs du territoire médocain.

J'encourage et accompagne des projets innovants

L'expérimentation et l'innovation font partie des cinq missions attribuées aux Parcs naturels régionaux.
Le Pnr Médoc n'échappe pas à la règle : élus et techniciens sont donc encouragés à favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets innovants. Ouvrir une voie sur de nouveaux sujets, travailler avec de nombreux partenaires, tester des modalités inédites : c'est l'ADN du Pnr.

« Le Pnr est un outil où le test et l'expérimentation sont les maîtres mots. J'ai pu contribuer au déploiement des Tiers-Lieux en Médoc et à leur structuration en réseau. Le Pnr a investigué dès 2015 le sujet en observant le premier d'entre eux se constituer. Très rapidement, nous avons mis en place un dispositif avec nos partenaires pour appuyer la création de nouvelles entités. Aujourd'hui, le Médoc abrite le 1er réseau de Tiers-Lieux constitué de Nouvelle-Aquitaine ! »

Jérémy Boisson, Conseiller Municipal à Lacanau

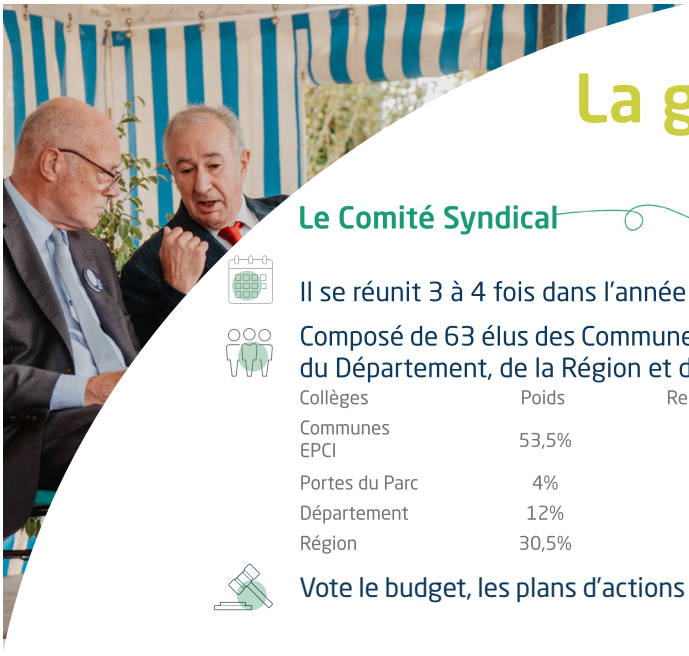

La gouvernance

Le Comité Syndical

Il se réunit 3 à 4 fois dans l'année ;

Composé de 63 élus des Communes, Communautés de Communes, du Département, de la Région et des Portes du Pnr ;

Collèges	Poids	Représentants	Voix
Communes EPCI	53,5%	51 élus	1 élu = 1,039 voix
Portes du Parc	4%	4 élus	1 élu = 1 voix
Département	12%	3 élus	1 élu = 4 voix
Région	30,5%	5 élus	1 élu = 6 voix

Vote le budget, les plans d'actions et prend les grandes décisions.

Le Bureau

Il se réunit tous les mois ;

Composé de 17 membres élus par le Comité Syndical, qui lui délègue une partie de ses pouvoirs ;

Collèges	Poids	Représentants	Voix
Communes EPCI	53,5%	12 élus	1 élu = 4,416 voix
Portes du Parc	4%	1 élu	1 élu = 4 voix
Département	12%	2 élus	1 élu = 6 voix
Région	30,5%	2 élus	1 élu = 15 voix

Gère les affaires courantes, prépare le budget et les plans d'action et peut émettre des avis par délégation.

Le Conseil de Développement

Composé de représentants de la société civile, cette instance consultative travaille en parallèle du Comité Syndical. Son rôle est de donner un avis sur les grands dossiers en cours et être force de proposition à l'assemblée des élus.

Les Commissions de travail

Le Pnr Médoc compte douze Commissions de travail différentes. Véritables espaces de réflexions et d'échanges, ces commissions préparent les décisions.
Composées d'élus, techniciens mais aussi de partenaires et de socioprofessionnels, elles proposent des actions pour la mise en oeuvre de la Charte et en assurent le suivi.

Le Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique est composé de membres issus de la communauté scientifique.
Tout comme le Conseil de Développement, il est là pour donner un avis sur les dossiers en cours.
Il peut également mener des projets d'étude sur le territoire ou proposer des expérimentations.

Les Commissions de travail

Douze Commissions de travail vous permettent d'aller plus loin encore dans l'investissement sur le territoire. Chaque délégué.e peut siéger au sein d'une ou plusieurs commissions.

Les membres des commissions décident ensemble de la manière dont ils travaillent et la fréquence à laquelle ils se réunissent afin d'avancer sur les différents projets. Des membres de l'équipe technique y assistent : ils préparent avec le ou la Président.e de commission la réunion et l'animent. Il est important de souligner qu'au sein d'un Pnr, les commissions sont bien souvent ouvertes : des partenaires, des membres du Conseil de Développement ou du Conseil Scientifique, ou encore des élus non-délégués au Pnr peuvent y participer.

Les commissions thématiques

- Elevage, Natura 2000 et gestion de l'eau
- Leader
- Tourisme
- Santé et Social
- Agriculture, Viticulture, Forêt et Programme alimentaire
- Développement économique territorial / Marque Valeurs Parc
- Aménagement / Urbanisme et paysage / Patrimoine naturel / Education au territoire / Transition énergétique

Les commissions transversales

- Communication
- Evaluation
- Coopération territoriale
- Maison et relais du Parc
- Finances et budget

La Charte : un projet de territoire

La Charte est le document de référence qui présente le projet du territoire médocain pour les quinze ans à venir.

Elle définit les trois axes partagés mais aussi les mesures que s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des signataires de la Charte (communes, communautés de communes, Département, Région et Etat) sur toute la durée du classement afin d'atteindre les objectifs fixés en matière d'environnement, d'éducation au territoire, de patrimoine naturel, d'urbanisme, de tourisme, de santé, de développement territorial, de culture, de vie sociale...

Elle est également reconnue comme « Agenda 21 local », confirmant ainsi la volonté du Médoc de suivre la voie du développement durable avec un cadre d'actions partagées sur les grands enjeux.

AXE 1

Le Médoc, presqu'île évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles

Progresser ensemble par l'échange pour améliorer la gestion durable des milieux ;

Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers médocains ;

Favoriser la transition énergétique.

AXE 2

Le Médoc, territoire solidaire qui prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor

Cultiver l'initiative économique locale ;

Inciter au développement d'un système alimentaire local ;

Renforcer les solidarités sociales ;

Enrichir la culture médocaine.

AXE 3

Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole

Conduire une utilisation de l'espace sobre et qualitative ;

Rechercher les bonnes échelles de coopération pour renforcer les dynamiques économiques locales ;

Poursuivre le développement d'une offre touristique diversifiée et cohérente.

Mettre en oeuvre la Charte du Pnr

Les actions du Parc doivent s'inscrire dans les missions que lui fixe la loi. Selon les textes, un Pnr doit assurer la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion et d'animations menées sur son territoire à travers la mise en oeuvre de la Charte.

Un plan d'actions triennal

Si le label Parc naturel régional est obtenu pour quinze ans, le Pnr fonctionne par plans d'actions triennaux. Cela permet aux équipes de prioriser les projets afin d'être certains d'atteindre les objectifs fixés. Ces plans d'actions peuvent être enrichis au fil du temps, en lien avec les appels à projets ou les problématiques rencontrées sur le territoire.

Une synergie territoriale

Un Pnr n'agit pas seul : il s'agit d'un travail partenarial continu avec pour objectif la création d'une véritable synergie territoriale. Communes, communautés de communes, Département, Région, mais aussi acteurs associatifs, entreprises, Syndicats Mixtes, Offices du Tourisme et habitants du territoire : tout acteur local peut conduire, suivre, s'investir et prendre part aux projets menés par le Pnr.
Le Pnr est un espace de dialogues et d'échanges : peut-être plus encore qu'ailleurs, on y pratique la concertation.

FOCUS

La marque Valeurs Parc

Il s'agit d'une marque collective déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) par le Ministère de l'environnement, qui en est propriétaire.
Lorsqu'un territoire est labellisé Pnr, il lui devient possible d'utiliser cette marque afin d'offrir aux acteurs locaux concernés la possibilité de s'engager dans des démarches collectives et solidaires en faveur du développement durable, via un engagement contractuel.

La marque Valeurs Parc peut être attribuée à des produits locaux, des savoir-faire ou des services. Dès son classement en Mai 2019, le Pnr Médoc a entamé la construction de sa stratégie afin de déployer cette marque dans le Médoc : un diagnostic a ainsi été lancé, avec la mise en place d'entretiens avec des élus du territoire, des techniciens mais aussi nombre d'acteurs locaux. Toute personne intéressée par la marque peut contacter le Pnr pour une prise de contact : ces échanges participeront à construire la suite de la stratégie à adopter.

S'ils doivent répondre à un cahier des charges défini, les labellisés peuvent également bénéficier d'un accompagnement dans l'amélioration de leurs pratiques.
Les critères de ce cahier des charges sont étudiés en commission, en lien avec les acteurs locaux concernés. L'objectif est de tenir compte des problématiques locales tout en respectant les trois valeurs fortes de la marque : une inscription respectueuse dans le territoire, un environnement préservé et valorisé et un engagement social.

Le budget

Les financements du Pnr Médoc

Le Syndicat Mixte ne prélève pas d'impôt : le financement des actions vient de l'ensemble de ses membres et des subventions qu'il obtient pour mener ses projets. Le Pnr joue un rôle de catalyseur sur le territoire en actionnant de nouveaux leviers de financement : selon la Fédération des Pnr de France, pour un euro collecté sur son territoire, ce sont en moyenne dix euros qui viennent de l'extérieur.

Les cotisations statutaires

Chaque membre du Pnr verse chaque année une cotisation statutaire, dont le montant est validé en Comité Syndical.
La contribution des Communes est fixée à 15€ par commune, quelque soit sa taille. Celle des Communautés de Communes, elle, est calculée sur la base de la population DGF à hauteur de 2,80€/habitant DGF. Enfin, la cotisation des Villes-Portes est fixée à 0,5€/habitant DGF, plafonnée à 15 000 habitants DGF.

Le budget 2020

Le budget exposé ci-dessous a été simplifié et ne présente donc pas l'ensemble des lignes comptables habituelles. Pour y avoir accès, n'hésitez pas à contacter le Pôle Administratif et Financier du Pnr.

DÉPENSES

Dépenses générales du Pnr	**1 656 175 €**
dont Charges de personnel	790 999 €
dont Charges à caractère général	683 963 €
dont Equipements informatiques	33 500 €
Mise en oeuvre des actions	**1 028 993 €**
dont Réalisation du programme d'actions	481 040 €
dont Maison et Relais du Parc	259 198 €
dont Panneaux entrées de Parc	123 000 €
dont Communication Parc	27 500 €

TOTAL DÉPENSES 2 685 168€

RECETTES

Cotisations	**1 043 565 €**
Région	350 000 €
Département	180 000 €
Communautés de Communes	353 741 €
Communes du Pnr	765 €
Villes-portes	19 059 €
Bordeaux Métropole	40 000 €
Dotation de l'Etat	100 000 €
Subventions	**618 728 €**
Région	336 440 €
Département	130 000 €
État	107 363 €
Europe	34 875 €
Autres (AEAG, divers...)	10 050 €
Investissement	**553 953 €**
dont Subvention Région	138 400 €
Résultat de fonctionnement reporté	**468 922 €**

TOTAL RECETTES 2 685 168 €

Les actions 2020

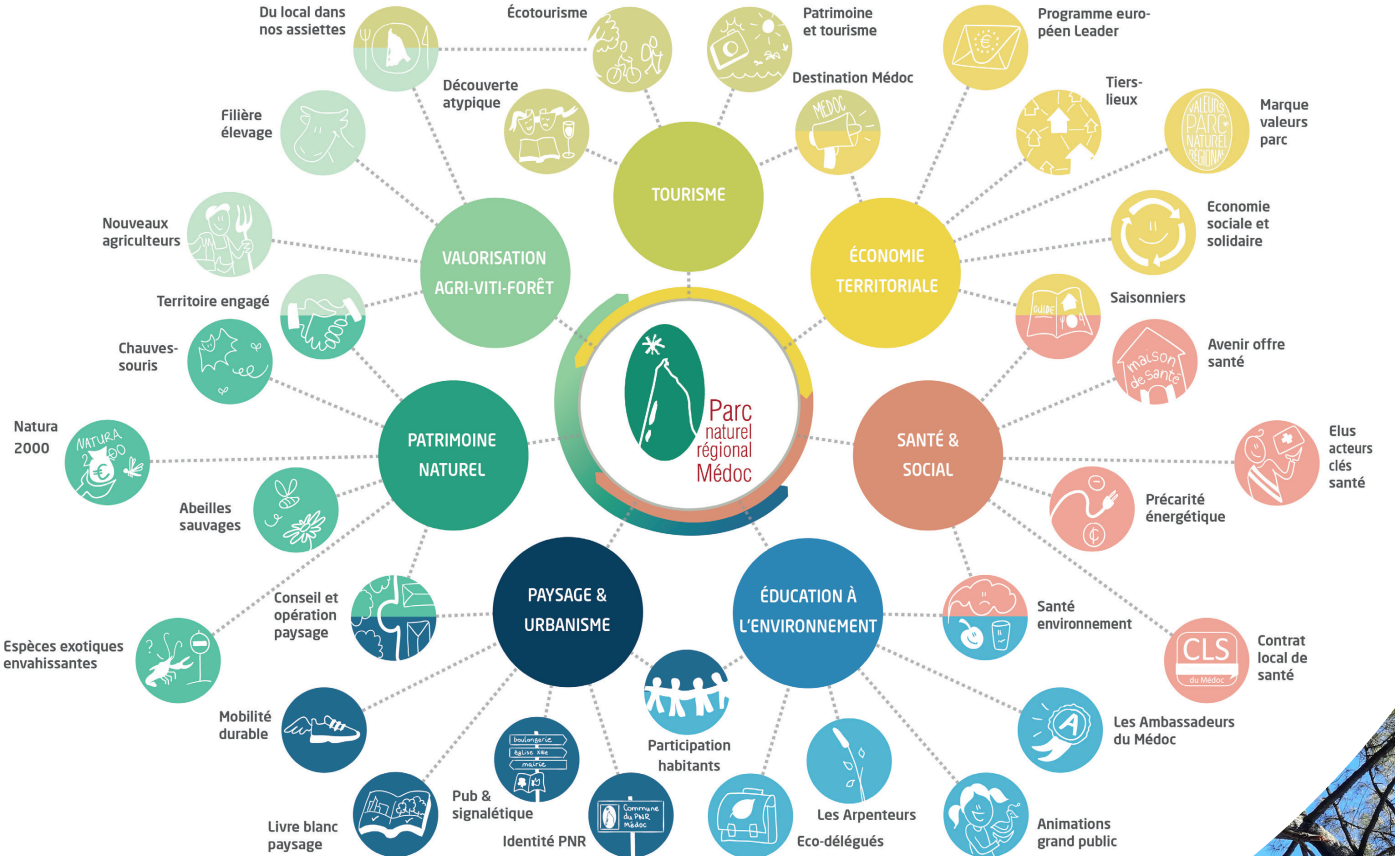

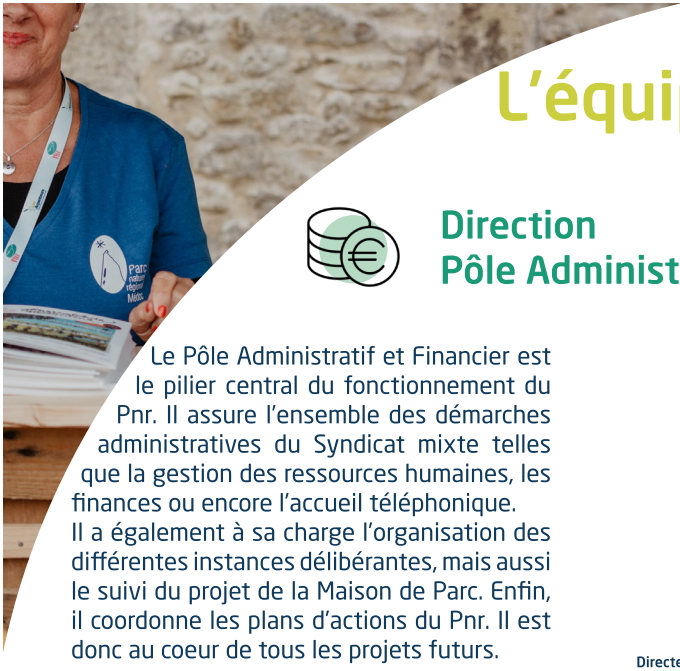

L'équipe technique

Direction
Pôle Administratif et Financier

Le Pôle Administratif et Financier est le pilier central du fonctionnement du Pnr. Il assure l'ensemble des démarches administratives du Syndicat mixte telles que la gestion des ressources humaines, les finances ou encore l'accueil téléphonique.
Il a également à sa charge l'organisation des différentes instances délibérantes, mais aussi le suivi du projet de la Maison de Parc. Enfin, il coordonne les plans d'actions du Pnr. Il est donc au coeur de tous les projets futurs.

Aurélie Hocheux
Directrice
a.hocheux@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 96
06 85 52 49 59

Lionel Bitsch
Directeur adjoint, responsable administratif et financier
l.bitsch@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 93
07 87 28 16 00

Nadia Labarère
Assistante de direction et de gestion
n.labarere@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 92
07 84 57 30 14

Commissions connexes

Evaluation
Coopération territoriale
Maison et Relais du Parc
Finances et budget

Pôle services transversaux

Les services transversaux correspondent aux missions qui restent en lien étroit avec l'ensemble de l'équipe.
Aujourd'hui, l'un de ses objectifs principaux est d'arriver à rendre lisibles et accessibles les actions du Pnr auprès des habitants et de ses partenaires. Cela passe par la création d'outils de communication, mais aussi par la mise en place d'actions à destination du grand public telles que la présence d'un stand Pnr Médoc sur les grands événements médocains.

Claire Mouroux
Chargée de mission communication
c.mouroux@pnr-medoc.fr
05 56 73 22 22
06 45 58 47 85

Commission connexe

Communication

Plateforme Hommes et Milieux

L'Homme et son environnement sont très liés dans le Médoc, et ce depuis toujours. Aujourd'hui encore, cette affinité continue et devient plus forte encore avec les enjeux du développement durable.
C'est l'un des grands objectifs d'un Pnr : accorder ses activités humaines avec la préservation de son milieu de vie.
Cette plateforme travaille sur de nombreux projets en lien avec cette problématique : urbanisme, protection des espaces et des espèces, éducation à l'environnement...

Raphaël Garcia
Chargé de mission paysage urbanisme
r.garcia@pnr-medoc.fr
05 56 73 22 24
06 45 58 58 19

Laëtitia Maloubier
Chargée de mission patrimoine naturel
l.maloubier@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 95
06 45 58 75 48

Clémence Ménégazzi
Chargée de mission Natura 2000
c.menegazzi@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 94
06 45 59 55 95

Fantine Deprez
Chargée de mission médiation et événementiel
f.deprez@pnr-medoc.fr
05 56 73 23 32
06 02 02 33 94

Commissions connexes

Aménagement / Urbanisme et paysage / Patrimoine naturel / Education au territoire / Transition énergétique

Elevage, Natura 2000 et gestion de l'eau

Plateforme Développement Territorial

La Plateforme Développement Territorial réunit de multiples compétences telles que la gestion des fonds européens dédiés au Médoc, le développement touristique, la mise en oeuvre d'un système alimentaire local ou encore le déploiement de la Marque Valeurs Parc.
Elle conseille et accompagne les collectivités territoriales, les partenaires et de nombreux acteurs du territoire, avec pour objectif la valorisation du tissu économique local. Tout comme la plateforme « Hommes et Milieux », elle travaille également à concilier les activités médocaines avec les problématiques liées au développement durable.

Caroline Pinto
Chargée de mission LEADER
c.pinto@pnr-medoc.fr
05 56 73 22 21
06 31 19 97 31

Charlotte Pifaudat
Chargée de mission développement territorial
c.pifaudat@pnr-medoc.fr
05 56 73 23 34
06 31 18 99 60

Patxi Badiola
Chargé de mission tourisme
p.badiola@pnr-medoc.fr
05 56 73 22 23
06 45 58 63 13

Commissions connexes

Développement économique territorial / Marque Valeurs Parc

Tourisme

Leader

Agriculture, Viticulture, Forêt et Programme alimentaire

Plateforme Santé - Social

Cette plateforme est l'une des grandes spécificités du Parc. Elle symbolise l'importance qui est accordée aux problématiques sanitaires et sociales qu'elle traite de manière combinée pour développer des actions ajustées. Elle intervient pour que chacun vive bien voire mieux sur le territoire. En lien avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, elle coordonne et anime le Contrat Local de Santé (CLS) Médoc, un outil qui vise la réduction des inégalités sociales de santé en tenant compte des environnements de vie et accompagne l'évolution de l'offre santé.

Marjorie Brun
Chargée de mission santé-social, coordinatrice et animatrice CLS Médoc
m.brun@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 91
06 45 58 45 05

Sylvia Marchais
Assistante plateforme santé-social
Coordinatrice Point Info Santé
s.marchais@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 97
06 02 02 12 16

Commission connexe

Santé et Social

Les recrutements à venir

En 2021, quatre nouvelles personnes viendront compléter l'équipe actuelle :

- Mission SIG - Évaluation - Centre de ressources (Pôle services transversaux)
- Accueil et Assistance des plateformes (Pôle administratif et financier)
- Mission transition énergétique (Plateforme Hommes et Milieux)
- Mission agriculture et système alimentaire territorial (Plateforme Développement Territorial)

FOCUS

La Maison de Parc

Vous trouverez au sein de chaque Pnr, une Maison de Parc. Bureaux administratifs, accueil des publics et des partenaires, centre de ressources ou vitrine du territoire : la Maison de Parc est identifiée comme un lieu incontournable.

Actuellement, l'équipe technique est installée dans des bureaux provisoires, à Saint-Laurent-Médoc. Toutefois, le Pnr a acquis en 2019 plus de deux hectares de terrain et un ancien corps de ferme, la Ferme de Lorthe, à proximité du centre-ville de Saint-Laurent-Médoc. Localité centrale sur le territoire située près de la Départementale 1215 et aux portes des marais de la commune, la Ferme de Lorthe offre un cadre très intéressant pour mener de nombreux projets.

Début 2020, une consultation a été lancée pour l'attribution d'un marché d'études de diagnostics et de programmation. Celle-ci est effective depuis la fin du mois de Mai. Le prestataire qui sera désigné conduira les études pré-opérationnelles et rédigera le programme des travaux. Ce dernier, qui devrait être remis avant la fin de l'année, exprimera les contraintes et besoins fonctionnels que le projet devra satisfaire. Il servira de base de travail à l'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'oeuvre qui sera ensuite désignée pour concevoir le projet.

La Fédération des Parcs

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole et l'animatrice du réseau des Pnr.

54 Parcs naturels régionaux de France

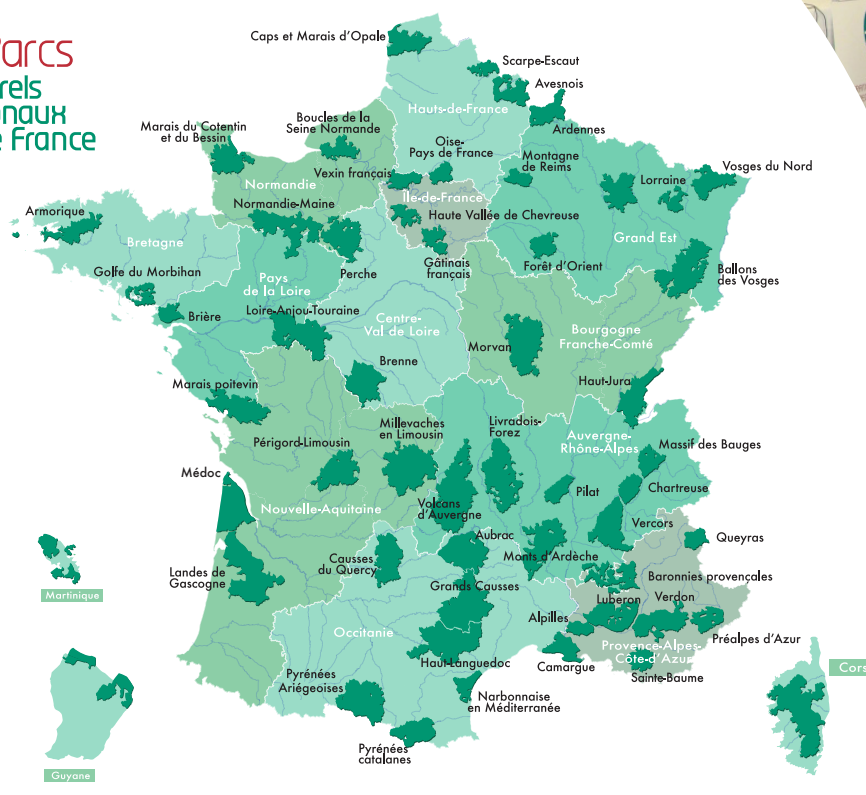

Parcs naturels régionaux de France

Quelques chiffres clés

Plus de **4 400** communes

4,1 millions d'habitants

15 Régions

73 Départements

15% du territoire français

2 200 agents qualifiés, ingénierie pluridisciplinaire au service des élus, acteurs socio-pro et associatifs

environ **6 000** élus siégeant dans les comités syndicaux des Parcs

20 projets de Parcs sont à l'étude dont une dizaine à un stade avancé (avis d'opportunité rendus)

Parc naturel régional Médoc

21 rue du Général de Gaulle,
33112 Saint-Laurent-Médoc
05 57 75 18 92
contact@pnr-medoc.fr

Toute l'actualité du Pnr sur :

pnr-medoc.fr

Vos histoires s'écrivent ici...

2020
Réalisation et conception graphique : Pnr Médoc
Impression : Bioécoprint
Crédits photos : Pnr Médoc, Lycia Walter, Georges-Henri Cateland, Guillaume Daveau, Romain Dufau, FPNRF/N.STREIB, Ville de Lacanau, OT du Porge, Pixabay
Crédits illustrations : Adam Zubin, Aidan Cooke, artworkbean, Brad Avison, Chameleon Design, FORMGUT., Josh Sorosky, Linseed Studio, maspao, Nicolas Vicent, Olean Panasovska, rivercon, Serhii Smirnov, unlimicon, from The Noun Project